



FICHE DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE

Année scolaire 2023 - 2024

Délai d'inscription du lundi 13 mars au vendredi 7 avril 2023

A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 7 AVRIL 2023 DERNIER DELAI
par courriel à : inscriptions.scolaires@ville-pontarlier.com

Cadre réservé à l'administration

ECOLE DE SECTEUR

(Pour connaître l'école de votre secteur d'habitation, vous pouvez contacter le service Education)

ENFANT

Nom : Prénom :
 Sexe : Masculin Féminin
 Né(e) le : à.....
 Dernière école fréquentée : Ville Classe
 Niveau scolaire pour l'année 2023 / 2024 :

Autorité parentale	<input type="checkbox"/> Conjointe (Mère père)	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Autre
Garde de l'enfant	<input type="checkbox"/> Conjointe (Mère père)	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Garde partagée <input type="checkbox"/> Autre

PARENTS

Responsable légal N°1 Mère Père Tuteur
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone : Portable :
 Téléphone professionnel : E-mail :

Adresse mail obligatoire en MAJUSCULE

Situation familiale : Marié(e) Union libre Divorcé(e) Célibataire Pacsé(e) Veuf (ve)

Responsable légal N° 2 Mère Père Tuteur
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone : Portable :
 Téléphone professionnel : E-mail :

Adresse mail obligatoire en MAJUSCULE

Situation familiale : Marié(e) Union libre Divorcé(e) Célibataire Pacsé(e) Veuf (ve)

En accord avec l'article 372-2 du code civil « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que la demande de pré-inscription scolaire de mon enfant est effectué conjointement.

Les parents déclarent sur l'honneur que tous les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et s'engagent à signaler tout changement de situation au service Education.

Date :

Signature des responsables légaux ou du tuteur légal :

Pièces à joindre à la fiche de pré-inscription scolaire :

- Photocopie du livret de famille (pages parents et enfants)
- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF,...)
- Certificat de radiation si l'enfant était précédemment scolarisé

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA AUTOMATIQUEMENT RENVOYE

Le dossier complet est à envoyer par courriel à inscriptions.scolaires@ville-pontarlier.com

ou par courrier à Mairie - Service Education - BP 259 - 25304 Pontarlier cedex

ou à déposer à l'accueil du service Education 69 rue de la République

IMPERATIVEMENT AVANT LE 7 AVRIL 2023

A réception de votre demande, le service Education vous délivrera un certificat d'inscription indiquant l'école d'affectation de votre enfant en fonction de votre domicile.

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec l'école d'affectation pour finaliser l'inscription.

Demande de dérogation scolaire :

oui

non

Les demandes de dérogation peuvent être accordées à titre exceptionnel. Cet accord est toujours délivré sous réserve des places disponibles dans l'école souhaitée, après admission des enfants du secteur.

La demande de dérogation (formulaire à télécharger en ligne) doit être déposée accompagnée des pièces justificatives et du dossier de pré-inscription scolaire **avant le 7 avril 2023**. Après cette date, seules les demandes émanant des familles nouvellement arrivées sur la commune seront traitées.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

VILLE DE PONTARLIER Service Education - 69 rue de la République - 25300 PONTARLIER
03 81 38 81 36 / inscriptions.scolaires@ville-pontarlier.com

Vos données personnelles : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (modifiée en 2004 et 2018) et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, nous vous informons que :

- Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement (Art.13 du RGPD) dont la finalité est le recensement
- Elles sont nécessaires pour respecter une obligation légale (Art 6.1.c du RGPD) caractérisée par l'article L131-6 du Code de l'éducation ;
- Elles ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire au cours de laquelle l'élève atteint l'âge de seize ans (Art R131-10-4 du Code de l'éducation) puis transférés aux Archives Départementales ;
- Le Maire de Pontarlier est responsable du traitement et les destinataires des données collectées par ce formulaire sont les services habilités de la Mairie de Pontarlier, l'Education Nationale et les Archives Départementales ;
- En application des articles 15 et suivants du règlement susmentionné, vous pouvez en vous adressant au SIVU, bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données.

Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données au 03 81 86 61 73 ou à l'adresse électronique suivante rgpd@adat-doubs.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et les Libertés (CNIL).

Sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07